



Lettre ouverte de la CFDT-VNF à Madame la Directrice générale de Voies Navigables de France

Objet : Compagnonnage – Quand les engagements de la Direction générale deviennent optionnels

Copie : l'ensemble des personnels de VNF

Madame la Directrice générale,

Pendant plusieurs années, **la CFDT-VNF** a porté une revendication simple : reconnaître et valoriser la transmission des savoirs au sein de notre établissement ainsi que le compagnonnage qui est un rouage essentiel de cette transmission.

Dans un contexte marqué par de nombreux départs à la retraite et des recrutements importants de CDD, il nous paraissait indispensable de sécuriser l'intégration de ces nouveaux collègues tout en reconnaissant l'investissement des agents expérimentés qui consacrent une partie de leur temps à transmettre leurs compétences sans que cela soit reconnu et valorisé au même titre que la formation interne.

À l'issue de longues négociations, cette revendication a été intégrée au Pacte social.

L'engagement de la Direction générale était clair.

Une expérimentation devait être menée en 2025 auprès de la filière exploitation afin d'en tirer un retour d'expérience avant de généraliser progressivement le dispositif à l'ensemble des métiers de VNF.

Cette expérimentation devait être une première étape et ne devait en aucun cas constituer un dispositif réservé à l'exploitation.

Pourtant, dès 2025, **la CFDT-VNF** constatait que cette expérimentation n'était pas réellement conduite ce que nous avons dénoncé à plusieurs reprises.

Vous nous avez alors expliqué que le dispositif serait relancé en 2026.

Nous avons accepté ce report dans l'espoir que les enseignements de l'échec de 2025 conduisent enfin à une véritable mise en œuvre.

Force est aujourd'hui de constater qu'il n'en est rien.

Deux années après les engagements pris, l'expérimentation n'a toujours pas été conduite de manière homogène sur l'ensemble du territoire.

Certaines Directions territoriales l'ont appliquée très partiellement, d'autres tardivement et certaines ont tout simplement décidé de ne pas l'appliquer.

Lors de notre dernière réunion entre les délégués syndicaux et la Direction générale, nous avons rappelé qu'une Direction territoriale avait justifié son refus en estimant que ce dispositif ne répondait pas à ses besoins.

Comment une Direction territoriale peut-elle décider de ne pas appliquer une décision nationale de la Direction générale sans qu'aucune conséquence n'en soit tirée ?

Cette question dépasse désormais largement le seul sujet du compagnonnage car elle interroge directement le fonctionnement de notre établissement.

En effet, si les décisions nationales deviennent facultatives selon les choix de chaque Direction territoriale, alors c'est le principe même d'une politique nationale qui est remis en cause.

- Pourquoi avoir créé un établissement public national si chacun continue à fonctionner comme à l'époque des anciens Services de Navigation, avec ses propres règles et ses propres priorités ?

À VNF, un agent qui refuse d'appliquer une instruction de sa hiérarchie peut faire l'objet d'un rappel à l'ordre, voire d'une procédure disciplinaire.

Comment expliquer alors que certaines Directions territoriales puissent, pendant deux années consécutives, ne pas appliquer une décision nationale sans qu'aucune mesure ne soit prise ?

Mais **la responsabilité** de cette situation ne repose pas uniquement sur les Directions territoriales. Elle **engage également celle de la Direction générale.**

Après l'échec de 2025, chacun pouvait légitimement s'attendre à ce que la Direction générale mette en place un véritable pilotage de cette nouvelle expérimentation.

Les recrutements de CDD d'établissement équivalent aux saisonniers ont débuté dès le mois de mars.

Nous pouvions attendre :

- un suivi national des recrutements ;
- un tableau de bord recensant les conventions de compagnonnage par Direction territoriale ;
- des indicateurs mensuels permettant d'identifier immédiatement les retards ;
- des relances rapides auprès des Directions concernées ;
- un suivi régulier par la Direction générale afin de garantir le respect des engagements pris.

Rien de cela ne semble avoir existé.

Pire encore, malgré les alertes répétées de **la CFDT-VNF** depuis le début de cette campagne de recrutement, la Direction générale semble découvrir la situation plusieurs mois plus tard.

La réponse qui nous a été apportée est révélatrice :

- 13 compagnonnages seulement mis en place ;
- 3 en cours de déploiement ;
- une nouvelle relance des services annoncée ;
- un retour d'expérience prévu à la rentrée.

Ces chiffres ne traduisent pas une expérimentation. Ils traduisent l'absence de pilotage de cette expérimentation. Ils traduisent surtout l'absence de réaction de la Direction générale alors que les recrutements se comptent aujourd'hui par centaines à l'échelle de l'établissement.

- Pourquoi avoir attendu le mois de juillet pour relancer les Directions territoriales ?
- Pourquoi ne pas avoir réagi dès les premières semaines des recrutements ?
- Pourquoi avoir laissé se reproduire exactement les mêmes dysfonctionnements qu'en 2025 alors même que **la CFDT-VNF** vous alertait régulièrement ?

Une décision sans contrôle n'est pas une décision : c'est un vœu. Lorsqu'un engagement national n'est ni suivi, ni contrôlé, ni appliqué, il perd toute crédibilité.

Les conséquences de cette situation dépassent largement la seule filière exploitation car l'objectif initial était bien de tester le dispositif afin de pouvoir ensuite le généraliser à l'ensemble des métiers de VNF.

En laissant échouer cette expérimentation pendant deux années successives, la Direction générale retarde aujourd'hui cette généralisation et ce sont donc désormais l'ensemble des personnels de VNF qui sont pénalisés.

Les agents expérimentés continuent à transmettre leurs compétences sans la reconnaissance promise. L'ensemble des autres métiers de VNF voient une avancée négociée puis actée repoussée, faute d'avoir été sérieusement mise en œuvre.

Nous le disons avec gravité, le problème n'est plus le compagnonnage. **Le problème est devenu celui de la crédibilité de la parole de la Direction générale.**

Le Pacte social ne peut pas être invoqué lorsqu'il s'agit de communiquer sur les avancées obtenues, puis devenir facultatif lorsqu'il s'agit de les appliquer. **Un engagement n'a de valeur que s'il est respecté. À défaut, il ne reste qu'une promesse.**

La CFDT-VNF demande donc solennellement que la Direction générale prenne enfin ses responsabilités.

Nous demandons :

- un état des lieux complet par Direction territoriale, rendu public ;

- l'identification des raisons ayant conduit certaines Directions territoriales à ne pas appliquer une décision nationale ;
- les mesures correctrices décidées par la Direction générale afin de garantir l'application du dispositif partout où il doit l'être ;
- un véritable pilotage national avec des indicateurs de suivi réguliers ;
- un calendrier précis de généralisation à l'ensemble des métiers de VNF, conformément à l'engagement initial.

Car la véritable question est désormais celle-ci :

À VNF, les engagements de la Direction générale ont-ils vocation à être respectés par tous, ou chacun est-il libre de décider lesquels il applique et lesquels il ignore ?

Les personnels attendent désormais une réponse claire.

Les représentants de la CFDT-VNF